

POUR UNE POLITIQUE DOCUMENTAIRE AUTOMATISÉE À L'ÉCHELON NATIONAL DANS LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

André TUILIER

Les bibliothèques universitaires françaises, et spécialement les grandes bibliothèques interuniversitaires de Paris, ont un capital documentaire très important qui est insuffisamment exploité par l'informatique. En dépit des efforts méritoires de l'administration de tutelle, la Direction des Bibliothèques, des Musées et de l'Information scientifique et technique du Ministère de l'Éducation nationale, qui a déjà réalisé dans des conditions difficiles un catalogue collectif national automatisé des périodiques, les moyens ne permettent pas encore d'envisager sur une grande échelle la gestion informatisée des fonds prestigieux qu'elles possèdent spécialement dans les sciences humaines et dans les sciences sociales. Certes, le logiciel SIBIL, qui est utilisé à la Bibliothèque universitaire et cantonale de Lausanne et que cette Direction introduit progressivement dans plusieurs bibliothèques universitaires du sud et de l'est de la France, doit être installé prochainement à la Bibliothèque de la Sorbonne. Mais, faute d'une prise de conscience suffisante de la communauté universitaire, cette installation est retardée dans les circonstances présentes, et l'opération n'intéressera d'ailleurs dans un premier temps que le catalogage des nouvelles acquisitions de l'établissement, c'est-à-dire la documentation primaire courante, à l'exclusion de l'inventaire du fonds rétrospectif qui présente un grand intérêt pour les lettres, les sciences humaines et les sciences sociales. Enfin, l'introduction des notices dans la banque de données créée pour ces acquisitions exclura également le signalement des articles de périodiques qui ont, comme on sait, un rôle de plus en plus important pour l'enseignement et la recherche dans les domaines directement concernés comme dans d'autres domaines.

Il ne faut pas sous-estimer cependant les conséquences positives à court et à moyen terme de l'informatisation de la Bibliothèque de la

Sorbonne. Même réduite aux limites que je viens d'indiquer, la banque de données que l'entreprise constituera rapidement développera inévitablement la coopération entre les bibliothèques universitaires et les bibliothèques d'études et sera nécessairement consultée en différé par les bibliothécaires et les usagers soucieux de lui emprunter ses références bibliographiques. Le fait mérite d'être souligné. En outre, l'importance que la richesse des acquisitions de l'établissement donnera à l'opération devrait permettre à la base d'être compétitive et de coopérer d'une manière efficace avec les différentes banques de données françaises et étrangères du même ordre. Les contacts qui ont été pris récemment aux États-Unis par l'administration de tutelle sont encourageants à cet égard. Ils permettent à cette administration de prévoir dès maintenant la réalisation d'un catalogue collectif national automatisé des ouvrages acquis par les bibliothèques françaises.

Au demeurant, c'est à la faveur de la coopération nationale et internationale qui doit s'instaurer en ce domaine que l'on pourra progressivement introduire dans la base de données de la Bibliothèque de la Sorbonne branchée sur le réseau SIBIL les acquisitions anciennes de l'établissement. Dotée d'un logiciel et d'un thésaurus susceptibles de répondre aux nécessités de cette coopération nationale et internationale, cette base devrait emprunter en définitive autant d'informations bibliographiques à d'autres banques qu'elle en communiquera à ces dernières. L'importance de l'entreprise ne peut échapper à la communauté scientifique et aux décideurs. Est-il besoin de rappeler que l'établissement - avec la bibliothèque de géographie, la Bibliothèque de l'Institut de Géographie de Paris - compte parmi les principales bibliothèques universitaires du monde occidental ? Il possède pour les lettres, les sciences humaines et les sciences sociales - littératures anciennes et modernes, philologie et linguistique, histoire ancienne, médiévale, moderne et contemporaine, géographie, philosophie, psychologie, sociologie et sciences religieuses - un fonds savant de valeur nationale et internationale, dont l'exploitation scientifique par la technologie moderne permettrait à l'enseignement et à la recherche de réaliser des progrès décisifs dans les domaines concernés : 3 000 000 d'ouvrages, dont plus de 7 000 titres de périodiques vivants reçus régulièrement, 3 000 manuscrits intéressant l'histoire de l'Université ancienne, une part importante des archives de l'Université pré-révolutionnaire et post-révolutionnaire, etc.

Le fonds est évidemment connu par les catalogues alphabétiques manuels d'auteurs et d'anonymes de l'établissement. En outre, un

répertoire analytique sur fiches tenu régulièrement à jour depuis 1927 recense également sous des mots matières l'ensemble des ouvrages acquis depuis cette date par achat, don ou échange . Mais, à l'instar des inventaires alphabétiques, ce répertoire permet avant tout de repérer les livres de la bibliothèque depuis soixante ans. Il exclut toute référence aux articles de périodiques, puisque les catalogues, quels qu'ils soient présentent exclusivement les titres de revues possédées par l'établissement. Cependant, au regard même de la documentation primaire, l'enseignant, le chercheur et l'utilisateur exigent de plus en plus le signalement de ces articles dans les banques de données bibliographiques et l'opération, qui ne peut être réalisée par les méthodes bibliothéconomiques traditionnelles, requiert l'introduction d'un système informatique susceptible d'enregistrer progressivement toutes les références utiles en coopérant étroitement avec les bases spécialisées à cet égard.

En collaborant avec ces dernières, la Bibliothèque de la Sorbonne peut apporter à son tour une contribution de choix aux banques de données de tous ordres. De fait, avec le dépouillement progressif des périodiques, la base devrait nécessairement permettre l'établissement de bibliographies spécialisées - par tranches chronologiques ou par sections disciplinaires - susceptibles de répondre à une documentation fine dans de nombreux domaines. Conçue de cette manière, l'opération exige évidemment des investissements importants en personnels et en moyens technologiques et financiers de tous ordres. Mais elle peut être programmée sur une assez longue période en suscitant par étapes la collaboration informatique d'institutions et d'équipes spécialisées, comprenant à la fois des chercheurs, des universitaires et des bibliothécaires. Dans la perspective d'une planification indispensable de la documentation automatisée dont la dispersion est à l'heure actuelle le défaut majeur, l'entreprise éviterait assurément à la recherche bibliographique des tâches répétitives et des pertes de temps coûteuses dans les circonstances présentes.

Cependant, l'avantage ne serait pas seulement négatif. Il serait également positif dans la mesure où la combinaison de logiciels interdisciplinaires permettrait des rapprochements suggestifs et stimulants pour la recherche elle-même. L'éventualité ne peut être sous-estimée quand on sait que certaines découvertes naissent de circonstances fortuites ou d'une information plus précise et plus étendue dans différents domaines. A coup sûr, s'ils étaient automatisés d'une manière progressive et rationnelle, les fonds de nos bibliothèques

universitaires, et spécialement ceux de nos bibliothèques interuniversitaires parisiennes, réserveraient d'heureuses surprises à ce sujet. Ils stimuleraient les entreprises interdisciplinaires et pluridisciplinaires et ils renouvelleraient la problématique de la recherche dans de nombreux domaines.

Le projet peut effrayer par son ampleur et les investissements qu'il entraîne nécessairement, et on comprend que certains représentants de la communauté universitaire, absorbés par des tâches de gestion quotidienne particulièrement préoccupantes, hésitent à l'envisager dans la crise actuelle. Mais, on l'a dit, il peut être réalisé en plusieurs étapes. Au reste, le processus d'informatisation du catalogue des acquisitions courantes est engagé à la Bibliothèque de la Sorbonne, comme à la Bibliothèque nationale. S'il est entré pour cette dernière dans une phase opérationnelle, il ne saurait tarder à la Sorbonne où les décisions indispensables à ce sujet sont pratiquement prises à l'échelon du Ministère de l'Éducation nationale. Certes, dans l'un comme dans l'autre établissement, l'entreprise intéresse seulement les ouvrages. Mais l'automatisation du répertoire de ces derniers, à l'exclusion des articles de périodiques, représente déjà une étape décisive pour l'exploitation des fonds par sections disciplinaires ou thématiques, et on ne saurait en négliger l'importance scientifique - voire épistémologique - dans plusieurs disciplines. On regrettera sans doute qu'il soit impossible de joindre présentement à l'entreprise le dépouillement des revues, même lorsqu'il s'agit des principales d'entre elles dans des domaines essentiels. La tâche serait assurément trop vaste dans la conjoncture de l'heure. Cependant, quand on songe aux investissements qui sont consentis dans l'immédiat à l'établissement de bibliographies spécialisées, dont le caractère parcellaire et l'annalité constituent des handicaps sérieux pour la recherche, on se demande si les questions posées par ce dépouillement ne devront pas être résolues d'une manière ou d'une autre dans un avenir relativement proche.

Il se peut qu'actuellement les développements technologiques et les moyens très étendus qu'ils demandent pour une entreprise de cet ordre ne permettent pas de répondre pleinement à ces questions, dont la solution dépend nécessairement d'une collaboration entre les grandes bibliothèques d'études à l'échelon national et international. En tout cas, dans la mesure où elle requiert cette collaboration, l'opération exige l'élaboration d'une politique documentaire d'ensemble susceptible de mettre en valeur les investissements intellectuels et financiers incomparables de nos grands fonds parisiens qui restent parmi les

premiers du monde en dépit de l'insuffisance de leurs moyens et du retard de leur équipement informatique. Il est inutile d'évaluer précisément d'ailleurs les retombées scientifiques, économiques et culturelles de cette politique. Ces retombées seront certainement très importantes. En dehors même de la bibliographie proprement dite, la mise en œuvre d'une véritable politique documentaire à l'échelon national susciterait des thèmes de recherche nouveaux en évitant les écueils répétitifs des recueils de citations scientifiques qui sont assurément utiles à certains égards, mais dont les effets pervers ne sont pas innocents. Ce n'est pas nécessairement parce qu'un article est fréquemment cité qu'il constitue un apport décisif à la science. La recherche est une démarche de l'esprit qui n'est pas répétitive par nature. On m'excusera de le rappeler en invitant les pouvoirs publics et la communauté scientifique à définir une politique documentaire fondée notamment sur l'exploitation automatisée des fonds des grandes bibliothèques d'études.

André TUILIER
 Directeur de la Bibliothèque
 de la Sorbonne.

Article paru dans le *RAPPORT SUR L'UTILISATION DE L'INFORMATIQUE DANS LES ÉTUDES DE SCIENCES HUMAINES* (document de travail) M.E.N. Secrétariat d'État chargé des Universités. Direction Générale des Enseignements Supérieurs et de la Recherche. Février 86.